

Promotion et protection des droits humains et des libertés et prévention de la torture dans les prisons de la région du Nord-Ouest du Cameroun

Le vendredi 16 février 2023, la Commission nationale des droits de l'homme du Cameroun (CNDHL) a organisé un atelier de concertation à la salle de conférence de l'hôtel Mondial, Bamenda, région du Nord-Ouest dans le but de rechercher des solutions pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que pour prévenir le phénomène de la torture vécu au sein de les prisons de la Région du Nord-Ouest du Cameroun. Parmi les participants figuraient le représentant de MAHSRA parmi 27 autres participants représentant différentes organisations de la société civile (OSC) affiliées et 6 représentants de la presse.

M. Sinsai Victor, le chef de la branche régionale du Nord-Ouest du CNDHL, a souhaité la bienvenue aux participants et les a encouragés à adopter des stratégies d'approche centrée sur la personne afin de sensibiliser aux droits de l'homme et d'améliorer leurs actions et le suivi de plaidoyer partout où ils vont. L'actuel coordinateur régional par intérim du Projet d'amélioration des conditions d'exercice des libertés au Cameroun (PACEL), M. Gaby Ambo, a éclairé les participants sur le rôle de l'Observatoire camerounais des libertés qui est d'enquêter et de signaler les cas de violations, et plus particulièrement, les branches régionales du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui doivent signaler les violations commises dans le cadre du conflit armé en cours. Parmi ces violations, il a défini des catégories qui relèvent du droit à la vie, à la propriété, à l'éducation, à la liberté, aux loisirs et à la vie privée, et a mentionné plus de 200 cas signalés et non résolus d'exécutions sommaires, de torture, d'enlèvements, de prise de rançon, d'agressions et de violences sexuelles. . Il a également insisté sur la nécessité d'améliorer la collaboration stratégique et la compréhension entre les défenseurs des droits humains et les institutions gouvernementales afin de ne pas être perçus comme des adversaires. L'avocat Luma Elvis Brown, quant à lui, a mis en exergue les questions relatives à la réalité de la pratique dans les centres de détention. Il a expliqué que les suspects étaient parfois détenus dans plusieurs locaux insalubres pendant de longues périodes sans connaître la raison de leur garde à vue et sans possibilité d'accéder à des assistants juridiques. Aussi a-t-il réitéré sur le fait qu'il y a des abus perpétuels sur les textes sur les actes de terrorisme en vertu de la loi de 2014 déployés pour procéder à des arrestations arbitraires et les victimes détenues dans des prisons surpeuplées. Cela a conduit à certaines conclusions délibératives dans lesquelles les OSC ont été invitées à développer des stratégies et des programmes pour visiter et surveiller régulièrement les centres de détention.

Plus loin dans les séances, le chef de l'antenne régionale de la CNDHL a présenté un plan d'action pour la promotion des droits de l'homme et la prévention de la torture en prison, pour l'année 2023, qui a été amendé et adopté par les représentations des OSC. Une session pratique a également été organisée au cours de laquelle les participants, constitués en 4 groupes, ont appris et échangé des techniques de facilitation, de surveillance, de signalement et de collecte de données sur les violations présumées des droits humains dans les sept divisions de la région du Nord-Ouest, en ce qui concerne leurs domaines de compétence identifiés. Des partenaires de développement et des stratégies pour obtenir un soutien dans la région du Nord-Ouest et au-delà ont été identifiés.

En conclusion, les participants ont proposé des recommandations qui comprenaient que:

- Les OSC devraient développer de nouvelles stratégies et créer des comités pour visiter régulièrement les centres de détention, surveiller et rapporter ce qu'ils observent afin de conduire le changement nécessaire.
- Les OSC de la région du Nord-Ouest devraient collaborer et travailler en partenariat les unes avec les autres afin de partager les informations, les compétences et les meilleures pratiques.
- Le CNDHL devrait former les OSC de la région du Nord-Ouest sur les droits de l'homme et sur la façon de monter des projets et d'obtenir des fonds auprès des donateurs.
- L'antenne régionale du Nord-Ouest de la CNDHL doit organiser une réunion trimestrielle avec les OSC chaque dernière semaine du trimestre..

L'atelier s'est terminé vers 17 heures avec tous les participants satisfaits que les objectifs ont été atteints et espèrent que les recommandations et le plan d'action adoptés seront mis en œuvre au plus tôt et constamment évalués pour obtenir le meilleur résultat.

Par
Fonangwan F. Chick
Rep. de MAHSRA